

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 29 JUN 2021 EN VISIO-CONFERENCE

PAGE 1/4

Présences :

Président : ENNJIMI Saïd,

Président délégué : Gérard BROUSTE

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BAPTISTA Maria, BARROT Pierrette, BERNARD Emilie, FORT Marilyn, HEBRE Valérie, RADJAI Isabelle, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, DANTAN Jacques, FILHASTRE Hervé, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUAGLIARDI Loreto, GUIGNARD Daniel, JOHNSON Timothée, LACOUR Eric, LAFRIQUE Philippe, MICHELET Sylvain, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, ROUFFIGNAT Gilles.

Excusés : MM. AUGÉY Claude, DARROMAN Jean-Jacques, LAPORTE FRAY Bernard, MIREBEAU Pascal, RAME Ulrich, WAILLIEZ David.

Assistent : Mmes MATHIEU Béatrice, NADAL Marie Laure, MM. BEGA Henri, BIANCOLLI Eric, BOUARD Gilles, LESTRADE Eric, VALLET Vincent, LATRILLE Guillaume, OYHAMBERRY Philippe.

Homologations

Les membres du Comité de direction homologuent à l'unanimité des présents le compte rendu de la réunion du Comité de direction du 14 juin 2021 (voie électronique).

Pratique Féminine

Présentation de la pratique féminine des U6F aux U18F par Gilles Bouard, Directeur Technique Régional



PRATIQUE FÉMININE

- SAISON 2020 - 2021
- SAISON 2021 - 2022
- SAISON 2022 - 2023

LES COMPÉTITIONS LIGUE					
PRATIQUES	Catégories	Efficatif	Gestion phase 1	Gestion phase 2	Gestion phase 3
U18F	U18F + U17F + U16F	Foot à 11	LFNA	LFNA	LFNA
U15F	U15F + U14F + à U13F	Foot à 11	LFNA	LFNA	LFNA

↳ Équipes considérées comme équipe première par rapport aux U14 – U17 F

↳ Les clubs de Services R1 Féminines n'ont pas la possibilité de faire des ententes

↳ Mise en place de coupe en fonction de la date de reprise des activités

↳ Les sous et sur classements ne sont pas autorisés

Saison 2020-2021 et 2021-2022

LES COMPÉTITIONS DISTRICT					
PRATIQUES	Catégories	Efficatif	Gestion phase 1	Gestion phase 2	Gestion phase 3
U14F - U17F	U17F + U16F + U15F + U14F	Foot à 8 Foot à 5	Secteurs	Secteurs	Secteurs
U11F - U13F	U13F + U12F + U11F	Foot à 8 Foot à 5	Secteurs	Secteurs	Secteurs
U8 - U10F	U10F + U9F + U8F	Foot à 5	Secteurs	Secteurs	Secteurs
U6 - U7F	3 U8F + U7F + U6F	Foot à 4	Secteurs	Secteurs	Secteurs

↳ Pas de foot à 11 dans les secteurs

↳ Les sous et sur classements ne sont pas autorisés

Saison 2020-2021 et 2021-2022

LES CATÉGORIES 2022-2023					
PRATIQUES	Catégories	Efficatif	Gestion phase 1	Gestion phase 2	Gestion phase 3
U18F	U18F + U17F + U16F	Foot à 11 Foot à 8	LFNA Secteurs	LFNA Secteurs	LFNA
U15F	U15F + U14F + à U13F	Foot à 11 Foot à 8 Foot à 5	LFNA Secteurs Secteurs	LFNA Secteurs Secteurs	LFNA Secteurs
U13F	U13F + U12F + à U11F	Foot à 8 Foot à 5	Secteurs Secteurs	Secteurs Secteurs	LFNA
U11F	U11F + U10F + à U9F	Foot à 8 Foot à 5	Secteurs Secteurs	Secteurs Secteurs	Secteurs
U9F	U8F + U8F + à U7F	Foot à 5	Secteurs	Secteurs	Secteurs
U7F	3 U8F + U7F + U6F +	Foot à 3-4	Secteurs	Secteurs	Secteurs

- ⇒ Les membres du Comité valident à l'unanimité les principes relatifs à la pratiques féminines pour les saisons à venir.

Organisation des compétitions saison 2021/2022

► Projets de calendriers généraux seniors, féminines, Jeunes pour la saison 2021/2022

Les calendriers sont présentés et validés à l'unanimité des membres présents (cf annexes)

► Reconstitution de la composition des poules seniors Garçons (de N3 à R3) et Filles R1 (poules R2F à revoir) – extrait PV du 6 mai du Comex :

« La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 (vacance) et 4 (championnat générationnel). Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021. »

En conséquence et après échanges en séance, il est décidé de suivre les indications de la FFF et de reconduire à l'identique la composition des poules 2020/2021 sur la prochaine saison 2021/2022.

► demande du club des Chamois Niortais de participer au championnat U19N saison 2021/2022

Le club souhaite obtenir une dérogation pour intégrer, dès la saison prochaine, le Championnat National U19. Les membres du Comité de direction prennent connaissance de l'avis favorable de la CR JEUNES.

S'agissant d'une demande de participation à une compétition nationale, le Comité de direction s'estime incompétent et invite le club à faire la démarche directement auprès de la FFF.

► Règlement des Compétitions des Jeunes saison 2021/2022

Compte-tenu des recours, le Comité de direction attend les décisions de la C.R. Appel.

Tarifs LFNA - saison 2021/2022

Les tarifs de la saison 2020/2021 sont reconduits à l'identique pour la nouvelle saison 2021/2022.

Précision :

- une amende spécifique de 2 000 euros pour infraction au statut des éducateurs pour les U14 régionaux est décidée.
- Une amende spécifique de 2 000 euros est également décidée pour tout forfait pendant la seconde phase de la compétition U14 région.

Il est précisé qu'une vérification de l'identité de l'éducateur présent sera effectuée sur chaque rencontre de jeunes.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 29 JUIN 2021 EN VISIO-CONFERENCE

PAGE 3/4

- le tarif du changement de club pour la 1^{ère} année de création d'un club ou après une période d'inactivité totale d'au moins une année est réduit à 31 euros pour tenir compte de son obligation de faire appel à des joueurs changeant de club (participation au dernier niveau départemental).

Avis favorable des membres du Comité de direction pour les modifications précitées et validation des tarifs 2021/2022.

(cf annexe)

Budget Prévisionnel saison 2021/2022

Le Budget prévisionnel est présenté en séance avec un excédent de 47 000 €.

Il prend notamment en considération la charge d'un million d'euros à destination des clubs, pour les licences 2021/2022, une légère augmentation des subventions accordées et des frais de déplacement et missions en raison de la reprise espérée d'une activité normale. En outre, le produit des licences est basé sur une baisse estimée à 5 % du nombre de licenciés sur la prochaine saison. Le comité directeur est très satisfait de cette bonne gestion qui permet de prendre en charge le soutien massif accordé aux clubs sans pour autant puiser dans les fonds propres.

⇒ Le budget prévisionnel 2021/2022 (cf. annexe) est validé à l'unanimité des membres présents.

Arbitrage – classements 2020/2021

► Décisions prises par la C.R. Arbitrage lors de sa réunion du 8 juin 2021

Les membres du Comité de direction ont pris connaissance des propositions de la C.R. Arbitrage, à savoir :

* Pour les arbitres AER et l'ensemble des arbitres de Ligue en titre :

Décide que les arbitres de ces catégories ne seront pas classés à l'issue de la saison 2020/2021 et qu'aucune rétrogradation ou accession n'aura lieu dans ces catégories sur le fondement des évaluations qui auraient dû être réalisées. Aucune observation réalisée lors de la saison 2020/2021 ne sera conservée pour la saison 2021/2022. Les arbitres de ces catégories seront maintenus dans la même catégorie au 1er juillet 2021.

* Pour les arbitres Candidats R3, AAR2, JAR et Futsal ayant été reçus à l'examen théorique en octobre 2020 :

La CRA décide que les arbitres candidats régionaux seront observés en début de saison 2021/2022, sous réserve de validation des tests physiques de début de saison.

A la suite de ces observations, la CRA décidera de la nomination des arbitres régionaux.

Les arbitres candidats nouvellement promus, ne seront pas intégrés dans un groupe d'observation au cours de la saison 2021/2022.

* Pour les arbitres concernés par la passerelle JAR => Seniors :

La CRA décide que les arbitres concernés finiront leurs observations en début de saison 2021/2022.

* Concernant un examen des candidats Ligue :

Compte tenu de l'examen passé au mois d'Octobre 2020, et compte tenu que la CRA n'a procédé à aucune observation,

La CRA se laisse le temps de la réflexion afin d'envisager un examen des candidats Ligue en décembre 2021, en fonction du renouvellement des arbitres de Ligue, et ce, dans le but de maintenir les effectifs cibles définis dans chaque catégorie.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU 29 JUIN 2021 EN VISIO-CONFERENCE

PAGE 4/4

⇒ Ces propositions sont validées à l'unanimité des membres présents.

Dossier ANS – enveloppe régionale

Le Comité de direction a pris connaissance des propositions des districts concernant les attributions des enveloppes ANS « projets sportifs fédéraux » et « Plan de relance » 2021 et valide l'ensemble des propositions et les montants déposés sur les « comptes asso ».

Délégués

► Règlement Intérieur 2021/2022 et Charte des Délégués (cf annexes)
sont validés en séance par les membres du Comité de direction.

► Proposition de Candidature de Mme Pascale Demoulin (33) au titre de déléguée nationale féminine.
La candidature de Mme Demoulin est validée en séance et sera adressée à la F.F.F. dès le 30/06/2021.

Fin de séance à 22 h 30

Le Président de la LFNA,

Saïd ENNJIMI

La Secrétaire Générale,

Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT

Saison 2021/2022 (PROJET)

DATES	National 2	National 3	Coupe Régions U.E.F.A.	Coupe de France	Régional 1 - Poules de 14	Régional 1 - Poule de 15	Challenge R1/R2 et R3	Régional 2 et 3 - Poules de 12
DIMANCHE :	championnats N2/N3 : rencontres prévues le samedi			Important ! La Commission des Compétitions est souveraine pour reposer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues,				
08/08/2021	J1							
15/08/2021								
22/08/2021								
29/08/2021		J1		Tour 1	J1	J1		
05/09/2021		J2		Tour 2				
12/09/2021		J3			J2	J2		J1
19/09/2021		RAT		Tour 3				
26/09/2021		J4			J3	J3		J2
03/10/2021		RAT		Tour 4	J4	J4		J3
10/10/2021		J5			J5	J5		J4
17/10/2021		RAT		Tour 5	J6	J6		J5
24/10/2021		J6			J7	J7		J6
31/10/2021		J7		Tour 6	J8	J8		J7
Lundi 1er Novembre 2021 (Toussaint)		RAT						
07/11/2021		J8			J9	J9		RAT
Jeudi 11 Novembre 2021 (Armistice)		RAT			RAT	RAT		J8
14/11/2021		J9		Tour 7	J10	J10		J9
21/11/2021		RAT			RAT	J11		J10
28/11/2021		J10		Tour 8	J11	J12		RAT
05/12/2021		J11			J12	J13		J11
12/12/2021		J12			J13	J14		RAT
19/12/2021		RAT		1/32 èmes	RAT	RAT		RAT
Trêve								
02/01/2022		RAT		1/16 èmes : 2 et 3 janvier				
09/01/2022		RAT			RAT	J15		RAT
16/01/2022		J13			J14	J16		RAT
23/01/2022		J14			J15	J17		RAT
30/01/2022		J15		1/8 èmes : mercredi 26 janvier	J16	J18		J12
06/02/2022		RAT			J17	J19		J13
13/02/2022		J16		1/4 : mercredi 9 février	RAT	RAT		RAT
20/02/2022		J17			J18	J20		RAT
27/02/2022		RAT			J19	J21		J14
06/03/2022		J18		1/2 : mercredi 2 mars	J20	J22		J15
13/03/2022		J19			RAT	RAT		J16
20/03/2022		RAT			J21	J23		RAT
27/03/2022		J20			J22	J24		J17
03/04/2022		RAT			J23	J25		J18
10/04/2022		J21			J24	J26		J19
17/04/2022		RAT			RAT	J27		RAT
Lundi 18 avril 2022 (Pâques)		RAT			RAT	RAT		RAT
24/04/2022		J22			J25	J28		J20
01/05/2021 (Fête du Travail)		RAT			RAT	J29		J21
08/05/2022 (Armistice)		J23		FINALE : dimanche 8 mai	J26	RAT		RAT
15/05/2022		J24				J30		J22
22/05/2022		J25						
Jeudi 26 mai 2022 (Ascension)		RAT						
29/05/2022		RAT						
05/06/2022		J26						
Lundi 6 juin 2022 (Pentecôte)							A DEFINIR	
12/06/2022								
19/06/2022								
26/06/2022								



	CFF D1	CFF D2	CNF U19	Phase Accession en CFF D2	Régional 1	Régional 2	Coupe de France	Challenge R1 / R2
<p>Important ! Les commissions des Compétitions Seniors et Féminines sont souveraines pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues. Rencontres le samedi après-midi pour les jeunes et le dimanche (ou le samedi) pour les Seniors.</p> <p>Dimanche : SENIORS Samedi : JEUNES</p>								
22/08/2021								
29/08/2021	J1							
05/09/2021		J1			J1		TOUR 1	
12/09/2021			J1		J2	J1		
19/09/2021					J3	J2		
26/09/2021					J4	J3		
03/10/2021							TOUR 2	
10/10/2021					J5	J4		
17/10/2021							TOUR 3	
24/10/2021					J6	J5		
31/10/2021					RAT	J6	FINALE REGIONALE	
Lundi 01/11/2021 (Toussaint)								
07/11/2021					J7	J7		
Jeudi 11/11/2021 (Armistice)					RAT	RAT		
14/11/2021					RAT	RAT		
21/11/2021					J8	J8		
28/11/2021					RAT	J9		
05/12/2021					J9	J10		
12/12/2021					RAT	J11		
19/12/2021					RAT	RAT		
02/01/2022								
09/01/2022					TREVE	TREVE ou RAT		
16/01/2022					TREVE	TREVE ou RAT		
23/01/2022					PLAY OFF / DOWN - J1	J12		
30/01/2022					PLAY OFF / DOWN - J2	J13		
06/02/2022					PLAY OFF / DOWN - J3	J14		
13/02/2022					RAT	RAT		
20/02/2022					RAT	RAT		
27/02/2022					RAT	J15		
06/03/2022					PLAY OFF / DOWN - J4	J16		
13/03/2022					PLAY OFF / DOWN - J5	J17		
20/03/2022					RAT	RAT		
27/03/2022					PLAY OFF / DOWN - J6	J18		
03/04/2022					PLAY OFF / DOWN - J7	J19		
10/04/2022					RAT	RAT		
17/04/2022					RAT	RAT		
Lundi 18/04/2022 (Pâques)								
24/04/2022					PLAY OFF / DOWN - J8	J20		
01/05/2022 (Fête du Travail)					PLAY OFF / DOWN - J9	J21		
08/05/2022 (victoire 1945)					RAT	RAT		
15/05/2022					PLAY OFF / DOWN - J10	J22		
22/05/2022								
Jeudi 26/05/2022 (Ascension)								
29/05/2022				J1 - Aller				
05/06/2022				J1 - Retour				
Lundi 06/06/2022 (Pentecôte)								
12/06/2022				J2 - Aller				
19/06/2022				J2 - Retour				
26/06/2022								
								A DEFINIR

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ACTIONS TECHNIQUES	COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE	CN U19	CN U17	U19 R1	U18 R1	U18 R2	COUPE U17	U17 R1	U17 R2	U16 R1	U16 R2	U15 R1	U15 R2	U14 Ligue	CRITERIUM U13 R
Samedi	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.																
07/08/2021																	
14/08/2021	Rentrée scolaire le jeudi 2 septembre																
21/08/2021				J1													
28/08/2021					J1												
04/09/2021																	
11/09/2021																	
18/09/2021						J1	J1	J1		J1	J1	J1	J1	J1	J1	J1	
25/09/2021			TOUR 1			J2				J2	J2	J2	J2	J2	J2	J2	
02/10/2021			TOUR 2			J3			Tour 1			J3	J3	J3	J3	J3	
09/10/2021						J4	J2	J2		J3	J3	J4	J4	J4	J4	J4	
16/10/2021			TOUR 3			J5	RAT	RAT		J4	J4	J5	J5	J5	J5	J5	
23/10/2021	du samedi 23 octobre au dimanche 7 Novembre						RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
30/10/2021			TOUR 4				RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
L. 01/11 - Toussaint																	
06/11/2021							J3	J3	Tour 2	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
J. 11/11 - Armistice																	
13/11/2021						J6	J4	J4		J5	J5	J6	J6	J6	J6	J6	
20/11/2021			FINALE REGIONALE			J7	RAT	RAT		RAT	RAT	J7	J7	J7	J7	J7	
27/11/2021						RAT	J5	J5		J6	J6	J8	J8	J8	J8	J8	
04/12/2021						J8	J6	J6		J7	J7	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
11/12/2021						J9	J7	J7		J8	J8	J9	J9	J9	J9	J9	
18/12/2021	du samedi 18 décembre au dimanche 2 janvier					RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
25/12/2021																	
01/01/2022																	
08/01/2022						RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
15/01/2022						RAT	J8	J8	Tour 3	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
22/01/2022						J10	J19	J9		J9	J9	J10	J10	J10	J10	J10	
29/01/2022						J11	RAT	RAT		J10	J10	J11	J11	J11	J11	J11	
05/02/2022						J12	J10	J10		J11	J11	J12	J12	J12	J12	J12	
12/02/2022	du samedi 12 au dimanche 27 février					RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
19/02/2022						RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
26/02/2022							RAT	J11	J11		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	
05/03/2022						J13	J12	J12		J12	J12	J13	J13	J13	J13	J13	J1
12/03/2022						J14	J13	J13		J13	J13	J14	J14	J14	J14	J14	J2
19/03/2022		Action U15 Garçons				RAT	RAT	RAT	Tour 4	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	J3
26/03/2022						J15	J14	J14		J14	J14	J15	J15	J15	J15	J15	RAT
02/04/2022						J16	J15	J15		J15	J15	J16	J16	J16	J16	J16	J4
09/04/2022						J17	J16	J16		J16	J16	J17	J17	J17	J17	J17	J5
16/04/2022						RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT
L. 18/04 - Pâques	du samedi 16 avril au dimanche 1er mai																
23/04/2022						RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT
30/04/2022							RAT	J17	RAT	Tour 5	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT	RAT
D. 01/05 - Fête Travail																	
07/05/2022						J18	J18	J17		J17	J17	J18	J18	J18	J18	J18	J7
D. 08/05 - Armistice																	
14/05/2022								RAT		RAT	RAT						J8
21/05/2022							1/2 Finales CN U19	J18		J18	J18	1/2 Finales CN U17					RAT
J. 26/05 - Ascension																	
28/05/2022							Finale CN U19		1/4 Finale			Finale CN U17					J9
04/06/2022									1/2 Finale								



TARIFS GENERAUX

1 - COTISATIONS (suivant niveau équipe 1)

Compétitions NATIONALES	309.00 €
Compétitions REGIONALES - R1, R2, R3	278.00 €
Compétitions FEMININES NATIONALES et REGIONALES	185.00 €
Compétitions DISTRICTS - D1, D2, D3	185.00 €
Compétitions DISTRICTS - D4, D5, D6	155.00 €
Compétitions DISTRICTS - Clubs de jeunes	102.00 €
Compétitions FEMININES DISTRICTS	97.00 €
Compétitions FOOT-ENTREPRISE	97.00 €
Compétitions FOOT-LOISIR, FUTSAL, BEACH SOCCER, e-Foot	50.00 €
Membre individuel (prix licence dirigeant)	25.80 €
Caution nouveau Club (remboursée après 3 saisons)	355.00 €
Acompte sur licences nouveau Club	415.00 €

2 - DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS

Régional 1	155.00 €
Régional 2	133.00 €
Régional 3	113.00 €
Seniors Féminines	41.50 €
Foot-Entreprise	41.50 €
Futsal	41.50 €
Beach Soccer	20.00 €
e-Foot	20.00 €
Jeunes Régionaux (masculins et féminins)	52.00 €
Jeunes Régionaux - Phase 2	32.00 €

COUPES REGIONALES et CHALLENGES

Coupe Nouvelle-Aquitaine et Challenge R2-R3	42.00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine Jeunes	24.00 €



TARIFS 2021/2022

Coupe Nouvelle-Aquitaine Féminines	21.00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine Foot-Entreprise	20.00 €
Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal	20.00 €
3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)	
<u>COUPE DE FRANCE</u>	
1er tour	15.00 €
2ème tour	20.00 €
3ème tour	40.00 €
4ème tour	51.00 €
5ème tour	71.00 €
<i>A partir du 6ème tour, forfait ou 30 % de l'excédent si supérieur</i>	
6ème tour	100.00 €
<u>COUPE NOUVELLE-AQUITAINE et CHALLENGE R2-R3</u>	
1er tour	15.00 €
2ème tour	15.00 €
3ème tour	20.00 €
4ème tour	20.00 €
5ème tour	30.00 €
6ème tour	30.00 €
7ème tour	30.00 €
8ème tour	30.00 €
1/16 de finale	51.00 €
1/8 de finale	51.00 €
<i>A partir des 1/4 de finale, forfait ou 30 % de l'excédent si supérieur</i>	
1/4 de finale	51.00 €
1/2 de finale	51.00 €
Finale	51.00 €
4 - FORFAITS	
<u>CHAMPIONNATS</u>	
Seniors - 1 ^{er} forfait	53.00 €
Seniors - 2 ^{ème} forfait	105.00 €
Seniors - 3 ^{ème} forfait et forfait général	210.00 €
Seniors - Forfait 3 dernières rencontres	373.00 €
Futsal - 1er forfait	28.00 €
Futsal - 2ème forfait	58.00 €
Futsal - 3ème forfait et forfait général	114.00 €



Jeunes jusqu'à U19 par forfait	47.00 €
Jeunes jusqu'à U19 - Forfait général	185.00 €
U14 Régionaux - Forfait général en phase II	2 000.00 €

COUPES

Seniors - Forfait du 1er au 3ème tour	53.00 €
Seniors - Forfait à partir du 4ème tour	367.00 €
Seniors - Forfait à partir des 1/4 de finales	3 000.00 €
Jeunes - Forfait du 1er au 3ème tour	47.00 €
Jeunes - Forfait à partir du 4ème tour	185.00 €
Jeunes - Forfait à partir des 1/4 de finales	1 000.00 €

5 - ARBITRES - DELEGUES - OBSERVATEURS (Parcours le plus rapide)

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème FFF)

Indemnité kilométrique (barème FFF par km aller/retour)	0.401 €
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	24.06 €

INDEMNITE D'EQUIPEMENT ET DE FORMATION (Arbitres)

Championnat SENIORS R1 - Centre	58.00 €
Championnat SENIORS R2 - Centre	48.00 €
Championnat SENIORS R3 - Centre	42.00 €
Championnat SENIORS R1 - Assistants	43.00 €
Championnats SENIORS R2, R3 - Assistants	34.00 €
Championnat FEMININES R1 - Centre	58.00 €
Championnat FEMININES R2 - Centre	48.00 €
Championnats FEMININES R1 et R2 - Assistants	34.00 €
Championnat FOOT-ENTREPRISE R1 - Centre	48.00 €
Championnat FOOT-ENTREPRISE R2 - Centre	42.00 €
Championnats FOOT-ENTREPRISE R1 et R2 - Assistants	34.00 €
Championnats FUTSAL et Beach Soccer	27.00 €
Championnat U19 R1 et R2 - Centre	38.00 €
Championnats U19 R1 et R2 - Assistants	28.00 €
Championnats U18, U17, U16 et U15 (R1 et R2) - Centre	33.00 €
Championnats U18, U17, U16 et U15 (R1 et R2) - Assistants	27.00 €



TARIFS 2021/2022

Championnats U14 et U13 (R1 et R2) - Centre	30.00 €
Championnats U14 et U13 (R1 et R2) - Assistants	27.00 €
COUPE DE FRANCE - Tours préliminaires, 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour - Centre	38.00 €
COUPE DE FRANCE - Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} tour - Centre	38.00 €
COUPE DE FRANCE - Tours préliminaires, 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour - Assistants	33.00 €
COUPE DE FRANCE - Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} tour - Assistants	33.00 €
Coupes REGIONALES (Sauf jeunes) - Jusqu'au 1/16 ^{èmes} de finale - Centre	38.00 €
Coupes REGIONALES (Sauf jeunes) - A partir des 1/8 ^{èmes} de finale - Centre	38.00 €
Coupes REGIONALES (Sauf jeunes) - Jusqu'au 1/16 ^{èmes} de finale - Assistants	33.00 €
Coupes REGIONALES (Sauf jeunes) - A partir des 1/8 ^{èmes} de finale - Assistants	33.00 €
Plateau FUTSAL (forfait - Pas d'indemnité km)	69.00 €
Championnats et Coupes Nationales (Sauf jeunes)	Barème FFF
Coupes NATIONALES et REGIONALES (Jeunes jusqu'aux U18) - Centre	33.00 €
Coupes NATIONALES et REGIONALES (Jeunes jusqu'aux U18) - Assistants	27.00 €
Tournoi Seniors - Forfait par jour	51.00 €
Tournoi Jeunes - Forfait par jour	35.00 €
Indemnité manifestations organisées par LFNA	23.00 €

6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Frais de constitution d'un dossier	12.00 €
Réserve - Réclamation avant match (frais de dossier)	32.00 €
Réserve - Réclamation après match - Art 187 des RG de la FFF (frais de dossier)	71.00 €
Demande d'évocation (frais de dossier)	38.00 €
Opposition à changement de club (frais de dossier)	28.00 €
Frais de dossier - Appel Ligue	100.00 €
Frais de dossier - Appel Disciplinaire	100.00 €
Forfait déplacement CRTIS pour classement Eclairage	70.00 €
Forfait déplacement CRTIS pour classement Terrain	105.00 €

7 - AMENDES

Non-respect obligation nombre de dirigeants. Par dirigeant manquant (2 x prix lic.)	52.00 €
Non-respect du nombre de mutés hors période - 1^{ère} infraction	- €
Non-respect du nombre de mutés hors période - à partir de la 2^{ème} infraction par match, plafonné à 3 000 € par saison	500.00 €
Absence A.G. - Clubs Nationaux	156.00 €
Absence A.G. - Clubs Régionaux	116.00 €
Absence A.G. - Clubs Départementaux	60.00 €
Absence A.G. - Clubs Foot-Entreprise, Foot-Loisir et Futsal	60.00 €
Feuille de match papier en retard	24.00 €
Feuille de match informatisée non transmise	24.00 €
Défaut d'enregistrement de résultat	12.00 €
Licence manquante	25.00 €
Non réponse à une convocation de commission régionale	65.00 €
Non fourniture de renseignements demandés par la LFNA	15.00 €
Non envoi de rapport demandé	38.00 €

8 - AMENDES DISCIPLINAIRES

Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

1er Avertissement	13.00 €
2ème Avertissement	16.00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	28.00 €
Suspension de 1 match à 4 matchs	37.00 €
Suspension de 5 matchs	87.00 €
Suspension de 6 matchs	137.00 €
A partir du 7ème match de suspension (100 € en plus par match supplémentaire, limité à 1 000 €)	100.00 € par match

9 - SANCTIONS FINANCIERES POUR FAITS GRAVES

Le tarif des sanctions financières ci-dessous, correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu graves pouvant mettre en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.

➤ Art 13.1 Règlement disciplinaire FFF :	500 €
Suspension pour Brutalités ou Coups n'occasionnant pas de blessure ou entraînant une blessure constatée par certificat médical sans incapacité temporaire de travail de 500 € à 1000€.	à 1 000 €



TARIFS 2021/2022

➤ **Art 14.1 Règlement disciplinaire FFF :**

Suspension pour Brutalités ou Coups occasionnant une blessure constatée par certificat médical entraînant une ITT inférieure ou égale à 8 jours de 1000 € à 5000€.

1 000 €
à
5 000 €

➤ **Art 13.2 Règlement disciplinaire FFF :**

Brutalités ou Coups occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical entraînant une ITT (au sens de la Sécurité Sociale) Supérieure à 8 jours de 5000€ à 10000€

5 000 €
à
10 000 €

Ces trois sanctions financières, indépendamment des sanctions disciplinaires qui seront prononcées par les commissions compétentes, pourront être assorties d'un sursis dans le cas où le club apporterait la preuve de la révocation définitive du licencié responsable des faits reprochés par lettre recommandée avec AR.

10 - STATUT DES EDUCATEURS ET DES JEUNES

Infraction au Statut en REGIONAL 1 (par match)

202.00 €

Infraction au Statut en REGIONAL 2 (par match)

121.00 €

Infraction au Statut en REGIONAL 3 (par match)

121.00 €

Infraction au Statut par match en U19/U17 et U15 R1

101.00 €

Infraction au Statut en U14 R1 et R2

2 000.00 €

Absence à recyclage éducateur

121.00 €

Absence par journée obligatoire Responsable Technique Jeune (RTJ)

131.00 €

Absence RTJ - Forfait Annuel

252.00 €

Infraction au Statut des jeunes (par défaut d'obligation)

101.00 €

11 - STATUT DE L'ARBITRAGE (cf. tarif FFF)

1^{ère} Année d'infraction

REGIONAL 1

180.00 €

REGIONAL 2

140.00 €

REGIONAL 3

120.00 €

Clubs FOOT-ENTREPRISE et FEMININS REGIONAUX

35.00 €

2^{ème} Année d'infraction : Amende DOUBLEE

x 2

3^{ème} Année d'infraction : Amende TRIPLEE

x 3

4^{ème} Année d'infraction : Amende QUADRUPLEE

x 4

12 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Equipes dans les compétitions - Km Aller (Coupes, Caisses de péréquation)

1.01 €

LICENCES				
CATEGORIES	Libre	Féminines	Futsal ²	Foot Entreprise
Vétéran	25.80 €	25.80 €	22.40 €	25.80 €
Senior	25.80 €	25.80 €	22.40 €	25.80 €
Senior U20	25.80 €	25.80 €	22.40 €	25.80 €
U19 (- 19 ans)	25.80 €	25.80 €	22.40 €	25.80 €
U18 (- 18 ans)	25.80 €	25.80 €	22.40 €	25.80 €
U17 (- 17 ans)	20.30 €	20.30 €	20.30 €	20.30 €
U16 (- 16 ans)	20.30 €	20.30 €	20.30 €	20.30 €
U15 (- 15 ans)	20.30 €	20.30 €	20.30 €	
U14 (- 14 ans)	20.30 €	20.30 €	20.30 €	
U13 (- 13 ans)	11.60 €	11.60 €	11.60 €	
U12 (- 12 ans)	11.60 €	11.60 €	11.60 €	
U11 (- 11 ans)	11.60 €	11.60 €	11.60 €	
U10 (- 10 ans)	11.60 €	11.60 €	11.60 €	
U9 (- 9 ans)	11.60 €	11.60 €	11.60 €	
U8 (- 8 ans)	11.60 €	11.60 €	11.60 €	
U7 (- 7 ans)	10.60 €	10.60 €	10.60 €	
U6 (- 6 ans)	10.60 €	10.60 €	10.60 €	
Foot Loisir ²	25.80 €	25.80 €		
Dirigeant ²	25.80 €	25.80 €		
Volontaire	22.60 €	22.60 €		
Technique Régional	25.80 €	25.80 €		
Animateur	25.80 €	25.80 €		
Moniteur ¹	27.80 €	27.80 €		
Educateur Fédéral	25.80 €	25.80 €		
Arbitre	25.80 €	25.80 €		

¹ A laquelle il faut ajouter le contrat (29.00 €)

² Joueur Futsal ou Foot Loisir déjà licencié libre ou féminine dans le même club = **gratuité**
Dirigeant(e) déjà licencié(e) joueur dans le même club = **gratuité**



DROITS A CHANGEMENT DE CLUB		
Catégories	Période	Montant
Senior Vétérans U20	jusqu'au 15 août ¹	60.00 €
	à partir du 16 août ¹	100.00 €
U19 U18	jusqu'au 15 septembre ¹	60.00 €
	à partir du 16 septembre ¹	100.00 €
Senior Féminine et Foot-loisir	toute la saison	31.00 €
U14 U15 U16 U17	jusqu'au 30 septembre	gratuit
	à partir du 1er octobre	31.00 €
Autres Jeunes	toute la saison	gratuit
Arbitres²	toute la saison	1 000.00 €

¹ Les nouveaux clubs ou ceux reprenant une activité après une période d'inactivité totale d'au moins une année, bénéficie d'un tarif réduit à 31.00 € durant la première année.

² Sauf changement de résidence à plus de 50 kms avéré ou comportement violent du club quitté.

BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022

CHARGES		Rappel 2019/2020	Prévisions 2021/2022	Part du budget
601	ACHATS STOCKES	144 256	160 000	1.56%
603	VARIATION DE STOCK	1 769	5 000	0.05%
604	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-	5 000	0.05%
60423	STAGES - PRESTATIONS ET FORMATEURS	122 507	150 000	1.46%
605	MATERIELS, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	-	-	0.00%
606	ACHATS NON STOCKES FOURNITURES	169 257	170 000	1.65%
6068	ACHATS D'EQUIPEMENTS (Ballons...)	374 271	440 000	4.28%
607	ACHATS DE MARCHANDISES	13 156	20 000	0.19%
60	ACHATS	825 216	950 000	9.24%
612-613	LOCATIONS - CREDITS BAUX	216 494	220 000	2.14%
615	ENTRETIENS - REPARATIONS	159 454	140 000	1.36%
616	ASSURANCES	60 948	60 000	0.58%
618	DIVERS (documentation, abonnements)	7 704	7 000	0.07%
61	SERVICES EXTERIEURS	444 600	427 000	4.15%
621	PERSONNEL EXTERIEUR	87 701	70 000	0.68%
622	PRESTATAIRES - HONORAIRES	200 985	230 000	2.24%
623	PUB - PUBLICATION - RELATIONS PUBLIQUES	13 963	10 000	0.10%
624	TRANSPORTS DE BIENS	14	-	0.00%
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	688 395	850 000	8.27%
626	FRAIS POSTAUX ET TELEPHONE	41 155	45 000	0.44%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 305	6 000	0.06%
628	FRAIS DIVERS	9 555	4 000	0.04%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 047 073	1 215 000	11.82%
63	IMPOTS ET TAXES	203 479	238 000	2.32%
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 213 332	2 575 000	25.05%
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	3 144	30 000	0.29%
657	SUBVENTIONS ACCORDEES	2 429 016	2 833 000	27.56%
6581	DROITS ET COTISATIONS FFF	663 336	650 000	6.32%
6584	ASSURANCES LICENCIES	377 016	368 000	3.58%
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	3 104	5 000	0.05%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 475 616	3 886 000	37.81%
66	CHARGES FINANCIERES	75 587	80 000	0.78%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	271 372	107 000	1.04%
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	840 862	800 000	7.78%
	PROJET ASSOCIATIF (FAFA Régional)	-	-	0.00%

TOTAL DES CHARGES	9 397 137	10 278 000
--------------------------	------------------	-------------------

EXCEDENT	152 619	47 000
-----------------	----------------	---------------

PRODUITS		Rappel 2019/2020	Prévisions 2021/2022	Part du budget
70410	PARTENARIAT - SPONSORING	83 333	120 000	1.17%
70411	DOTATION NIKE	201 942	190 000	1.85%
706	PRESTATIONS DE SERVICES (stages...)	899 350	935 000	9.10%
707	VENTES DE MARCHANDISES	1 539	3 000	0.03%
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	46 273	10 000	0.10%
709	RABAIS, REMISES	-	-	0.00%
70	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1 232 438	1 258 000	12.24%
740	SUBVENTIONS FFF	2 292 355	2 304 000	22.42%
7411	SUBVENTIONS ETAT (ANS, DRJS...)	111 000	115 000	1.12%
7412	SUBVENTIONS REGION	309 331	250 000	2.43%
7418	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	14 000	10 000	0.10%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 726 686	2 679 000	26.07%
754	DROITS, AMENDES, RECETTES COMPET.	1 103 358	1 203 000	11.70%
756	COTISATIONS, LICENCES, ENGAGEMENTS	3 915 970	3 816 000	37.13%
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	44 714	40 000	0.39%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 064 041	5 059 000	49.22%
762	PRODUITS IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 870	6 000	0.06%
764	PRODUITS DES VALEURS MOBILIERES	32 545	8 000	0.08%
767	PRODUITS NETS / CESSIONS VMP	-	-	0.00%
76	PRODUITS FINANCIERS	37 414	14 000	0.14%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	161 185	-	0.00%
78	REPRISES S/ AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	247 019	1 235 000	12.02%
79	TRANSFERTS DE CHARGES	80 973	80 000	0.78%

TOTAL DES PRODUITS	9 549 756	10 325 000
---------------------------	------------------	-------------------

DEFICIT		
----------------	--	--

SOMMAIRE

TITRE I	--	NOMINATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION
Article 1	--	Nomination
Article 2	--	Composition
TITRE II	--	FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION
Article 3	--	Départements / Sections
Article 4	--	Réunion / Plénière / Permanence
Article 5	--	Décisions / Votes
Article 6	--	Procès Verbal
Article 7	--	Règlement Intérieur
Article 8	--	Budgets
Article 9	--	Fonction
TITRE III	--	ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION
Article 10	--	Attributions
TITRE IV	--	DELEGUE REGIONAL - MISSION - ENGAGEMENTS
Article 11	--	Mission
Article 12	--	Engagements
TITRE V	--	DELEGUE REGIONAL - RENOUVELLEMENT - LIMITE D'AGE - CLASSIFICATION
Article 13	--	Renouvellement
Article 14	--	Limite d'âge
Article 15	--	Classification
TITRE VI	--	DELEGUE REGIONAL - RECRUTEMENT - PROMOTION - RETROGRATION
Article 16	--	Recrutement
Article 17	--	Promotion
Article 18	--	Rétrogradation
TITRE VII	--	ACCOMPAGNATEUR - MODALITE - MISSION
Article 19	--	Modalités
Article 20	--	Mission
TITRE VIII	--	MODALITES PRATIQUES DE LA MISSION DU DELEGUE
Article 21	--	Tenue
Article 22	--	Horaires
Article 23	--	Auditions
TITRE IX	--	COMPORTEMENT ET OBLIGATIONS
Article 24	--	Comportement - Obligations
TITRE X	--	RAPPORTS - LIGUE - DELEGUES - ADMINISTRATION
Article 25	--	Indisponibilité
Article 26	--	Désignation
Article 27	--	Rapport
Article 28	--	Délégation Départementale
TITRE XI	--	DISCIPLINE - SANCTIONS - DROITS - SUSPENSION
Article 29	--	Sanctions disciplinaires
Article 30	--	Sanctions administratives
Article 31	--	Droits de la défense
Article 32	--	Droit d'appel
Article 33	--	Suspension
TITRE XII	--	HONORARIAT - DIVERS
Article 34	--	Honorariat
Article 35	--	Divers

TITRE I -- Nomination et Composition de la Commission

Article 1 - Nomination

- La Commission est nommée chaque saison par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.
- En cas de vacance d'un membre de la Commission, il sera proposé au Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine son remplacement.

Article 2 - Composition

- La Commission se compose :
 - ✓ d'un Président,
 - ✓ d'un représentant du Comité de Direction de la LFNA,
 - ✓ d'un représentant de la Commission Football Diversifié section FUTSAL,
 - ✓ d'autres membres.Les membres de la Commission doivent être des personnes majeures, licenciées dans un groupement sportif ou membres individuels de la LFNA.
- Ne peuvent être membres :
 - ✓ Les personnes de nationalité Française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
 - ✓ Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine, qui lorsqu'elle est prononcée par un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
 - ✓ Les personnes suspendues de toutes fonctions officielles ou les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif.

TITRE II -- Fonctionnement de la Commission

Article 3 -- Départements / Sections

- La Commission comprend les départements suivants :
 - ✓ administratif (secrétariat, désignations, finances),
 - ✓ traitement et suivi des rapports,
 - ✓ stage, formation et recrutement,
 - ✓ délégués accompagnateurs,
 - ✓ délégués FUTSAL.

Article 4 - Réunion / Plénière / Permanence

- La Commission assume un suivi hebdomadaire pour assurer la gestion administrative.
- La Commission se réunit en plénière au minimum une fois par trimestre, et sur convocation de son Président.
- Tout membre de la Commission absent à plus de trois séances plénières sans raison motivée sera, après avoir été entendu, considéré comme démissionnaire.

Article 5 -- Décisions / Votes

- En l'absence du Président les séances sont présidées par un membre de la Commission mandaté par le Président.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres de la Commission présents, à l'exclusion de toute autre personne qui doit se retirer au moment du vote.
- Chaque membre a droit à une voix et peut représenter au maximum un autre membre.
- En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Article 6 -- Procès Verbal

- Chaque séance commence par l'approbation du procès verbal de la séance précédente.
- Toute observation ou modification d'un procès verbal doit être consignée dans celui de la séance suivante.
- Chaque procès verbal est communiqué au Secrétaire Général de la LFNA pour validation.

Article 7 -- Règlement Intérieur

- La Commission élabore son règlement intérieur qui est soumis pour homologation au Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine (LFNA).

Article 8 -- Budgets

- Un budget est attribué par le Comité de Direction de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine (LFNA) pour :
 - ✓ le fonctionnement de la Commission,
 - ✓ la gestion des désignations des différents championnats nationaux et régionaux,
 - ✓ la formation des délégués régionaux (stages et accompagnements).

Article 9 -- Fonction

- Toutes les fonctions à la Commission sont remplies bénévolement.

TITRE III -- Attributions de la Commission

Article 10 -- Attributions

- La Commission a pour mission de gérer le corps des délégués de la LFNA.
Dans ses attributions elle a pour mission :
 - ✓ Le recrutement des délégués régionaux (examen théorique et pratique sur le terrain), après avis favorable des Comités de Direction de District d'appartenance des candidats,
 - ✓ d'assurer le traitement et le suivi des divers rapports adressés à la Commission par les délégués lors de leurs différentes missions,
 - ✓ d'assurer la désignation des délégués sur les compétitions régionales ou sur les compétitions nationales par délégation de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux,
 - ✓ d'assurer la formation et le suivi des délégués régionaux,
 - ✓ d'organiser des stages de délégués et des réunions d'information sur la fonction,
 - ✓ d'assurer aux Commissions Départementales une assistance lors de leurs stages,
 - ✓ de proposer en cours de saison un budget prévisionnel pour la saison suivante et de le soumettre à l'approbation du Trésorier Général de la LFNA,
 - ✓ de proposer suite à la demande expresse des intéressés, au Comité de Direction de la LFNA pour l'honorariat les délégués remplissant les conditions fixées,
 - ✓ de prendre contre un délégué (en activité ou honoraire) toute sanction jugée nécessaire et ce dans le respect des modalités définies au Titre XI du présent règlement .

TITRE IV -- Délégué régional - Mission - Engagements

Article 11 -- Mission

- Dans le cadre de la mission de représentant de la LFNA et de conseiller des clubs, la fonction de Délégué repose sur les principes suivants :
 - ✓ Veiller à l'application du règlement des compétitions,
 - ✓ Respecter et appliquer selon la compétition, les directives de la FFF et/ou de la LFNA et/ou de la Section délégués,
 - ✓ Prendre toutes les dispositions et initiatives permettant le bon déroulement de la rencontre, en dehors des prérogatives dévolues au corps arbitral,
 - ✓ Assurer la coordination entre toutes les composantes de la rencontre,
 - ✓ Rendre compte à la Commission de tous les faits dont il a été le témoin.

Article 12 -- Engagements

- Dans le cadre de la mission, le délégué s'engage à :
 - ✓ Respecter les règles de déontologie attachées à la fonction,
 - ✓ Se garder de critiquer en public, de quelque manière que ce soit, les instances dirigeantes de la FFF, LFA et/ou LFNA,
 - ✓ Donner une image positive de la LFNA et de la fonction de délégué,
 - ✓ Mettre ses compétences au service du football,
 - ✓ Agir avec calme, courtoisie et psychologie,
 - ✓ Garder en toutes circonstances son devoir de réserve.

TITRE V -- Délégué régional - Renouvellement - Limite d'âge - Classification

Article 13 -- Renouvellement

- Chaque saison, le délégué régional (en activité ou honoraire) est soumis à la demande de la Commission des délégués à un renouvellement de sa licence, tout renouvellement fait l'objet d'une homologation par les instances de la LFNA.
- Tout délégué ayant une fonction importante dans un club régional devra impérativement le signaler à la Section délégués. Cette dernière statuera sur la compatibilité des 2 fonctions.

Article 14 -- Limite d'âge

- Les délégués nationaux atteints par la limite d'âge en vigueur en Commission Fédérale (**C.F.D.N**), peuvent poursuivre leur activité au niveau régional au titre de délégué régional.
- Les délégués régionaux doivent remplir les conditions d'âge en vigueur en LFNA.
- Les délégués régionaux ne remplissant plus les conditions d'âge seront remis à la disposition de leur District.

Article 15 -- Classification

- Les délégués L.F.P et F.F.F appartenant à la LFNA sont nommés par la L.F.P. ou la F.F.F, cette liste est réactualisée au début de chaque saison.
 - ✓ les délégués L.F.P (Ligue Professionnelle)
 - ✓ les délégués F.F.F (Nationaux N1 & N2)
- La Commission propose au début de chaque saison au Comité de Direction de la LFNA, pour homologation, la classification des délégués régionaux et la liste des délégués accompagnateurs.
- Les délégués de la LFNA sont répartis selon la classification suivante :
L'âge limite des promotionnels F.F.F. est fixé par la Commission Fédérale (**C.F.D.N**).
 - ✓ les délégués régionaux LFNA (Promotionnel FFF Niveau 1 & 2),
 - ✓ les délégués régionaux LFNA (Non Promotionnel FFF Niveau 1 & 2),
 - ✓ les délégués stagiaires ou candidats LFNA,
 - ✓ les délégués spécifiques FUTSAL,
 - ✓ les délégués accompagnateurs.

TITRE VI -- Délégué régional - Recrutement - Promotion - Rétrogradation

Article 16 -- Recrutement

- Chaque saison un appel à candidature peut être ouvert et publié sur le site officiel de la LFNA.
- Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'âge en vigueur en LFNA et avoir impérativement l'aval du Comité de Direction de leur District d'appartenance.
- Le recrutement pourra s'effectuer en fonction des besoins géographiques de la Commission (la Commission pouvant introduire alors la notion de concours).
- La fonction de délégué est exclusive de celle d'arbitre.
- La Commission détermine le contenu de l'épreuve théorique de l'examen candidat délégué Ligue.
- Après étude des dossiers de candidatures reçus par la Commission, le(s) candidat(s) retenu(s) devra(ont) satisfaire, soit à un examen avec épreuve théorique et pratique (débutant), soit à une épreuve pratique (candidat confirmé).
 - ✓ épreuve théorique (questionnaire, rédactionnel, rapport, feuille de frais, entretien avec jury).
 - ✓ épreuve pratique en situation de délégué sur une rencontre (2 ou 3 contrôles terrain).Une note inférieure à 13/20 à l'épreuve théorique ou inférieure à 15/20 à l'épreuve pratique est éliminatoire.
Les candidats admis intègrent la catégorie des << Délégués stagiaires LFNA >>.
Le candidat n'ayant pas obtenu la note minimale requise sera selon la décision de la Commission, soit autorisé à repasser l'épreuve pratique la saison suivante ou soit remis à la disposition de son District d'appartenance.

Article 17 -- Promotion

Article 17.1 Délégué National FFF

- Lors d'une demande de proposition de candidature de la part de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux (C.F.D.N), la Commission proposera via l'accord du Comité de Direction de la LFNA, la candidature du(es) délégué(s) régional(aux) << promotionnel FFF N1 >>. répondant aux critères formulés par la C.F.D.N et en application des critères d'évaluation relatifs à la mission de délégué national.

Article 17.2 Délégué Régional << Promotionnel FFF >>

- Le délégué << Promotionnel FFF N1 >> ayant une moyenne générale inférieure à 16/20 sur ses divers accompagnements sera rétrogradé Délégué << Non Promotionnel N2 >>.
- Le délégué régional << Promotionnel FFF N2 >> ayant obtenu une moyenne générale d'au moins 17/20 sur ses divers accompagnements sera promu << Promotionnel FFF N1 >>.

Article 17.3 Délégué Régional << Non Promotionnel >>

- Le délégué << Non Promotionnel N1 >> ayant obtenu lors de son accompagnement une note inférieure à 17/20 sera rétrogradé Délégué << Non Promotionnel N2 >>.
- Le délégué << Non Promotionnel N2 >> ayant obtenu lors de son accompagnement une note supérieure à 17/20 sera promu Délégué << Non Promotionnel N1 >>.

Article 18 -- Rétrogradation

- Le délégué régional dont le comportement sur le terrain ou devant les Commissions ne donne pas satisfaction à la Commission, sera remis à disposition de son district.
- Le délégué régional qui obtient une moyenne générale inférieure à 15/20 lors de ses 2 derniers accompagnements, sera remis à disposition de son district
- Le délégué régional dont le comportement est en contradiction avec la charte du délégué, sera après avoir été entendu par la commission, remis à disposition de son district.

TITRE VII -- Accompagnement - Modalités - Missions

Article 19 -- Modalités

- Les accompagnateurs seront choisis par la Commission en fonction de ses besoins, et la liste sera soumise pour homologation au Comité de Direction de la LFNA.
- Les accompagnateurs doivent obligatoirement assister au(x) stage(s) organisé(s) par la Commission au(x) quel(s) ils sont conviés.
- La Commission se réserve le droit d'effectuer des accompagnements inopinés.

Article 20 -- Missions

- Assurer les accompagnements des délégués régionaux de Ligue.
- Envoyer le rapport d'accompagnement par voie informatique dans les 8 jours suivant la rencontre.
- Assurer toute autre mission que pourrait lui confier la Commission.
- Rédiger tout rapport d'incident survenu à l'occasion de sa mission.
- Conseiller et aider les délégués accompagnés.

TITRE VIII -- Modalités pratiques de la mission du délégué

Article 21 -- Tenue

- Lors de l'accomplissement de sa mission le délégué doit impérativement avoir une tenue correcte (veste, cravate) et obligatoirement avoir son badge apparent.

Article 22 -- Horaires

- Le délégué est tenu de respecter les horaires spécifiques à la compétition, obligation est faite de prévoir les aléas qui peuvent se produire au cours du déplacement.

Article 23 -- Auditions

- Les Commissions Régionales de Discipline et d'Appel de la LFNA peuvent faire appel au témoignage direct d'un délégué officiel. Ce dernier est tenu d'y répondre au même titre qu'une convocation devant la Commission.
- En cas d'absence à une convocation jugée non recevable, la commission prendra des mesures d'ordre disciplinaire définies au paragraphe XI du règlement intérieur.

TITRE IX -- Comportement - Obligations

Article 24 -- Comportement et Obligations

- Les délégués régionaux en activité ou honoraires s'interdisent de critiquer en public, de quelque manière que ce soit, les instances dirigeantes de la F.F.F. et/ou de la LFNA, ainsi qu'un de leurs collègues opérant, ou ayant opéré, sur un match.
- Les délégués ont obligation de signer la Charte du Délégué qui leur est remise en début de saison.
- Les délégués ont obligation d'assister aux stages de formation de la Commission sous peine de non désignation.

TITRE X -- Rapports Ligue - Délégués - Administration

Article 25 -- Indisponibilité

- Tout délégué est tenu de saisir son indisponibilité dans << mon compte FFF >> au plus tard un mois à l'avance (vacances, mission, convenance personnelle), sauf dans le cas d'urgence dûment motivée (maladie, travail,...). Il doit immédiatement en informer le responsable des désignations par SMS ou par E-mail.
- Toute absence à un match doit être motivée par écrit à la Commission.
- Tout délégué disponible non retenu par la Commission est mis à la disposition de son District.

Article 26 -- Désignation

- Les délégués et accompagnateurs doivent prendre connaissance de leur désignation sur internet via le site la LFNA ou de la FFF dans leur espace << mon compte FFF >>.
- Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est conseillé de vérifier celles-ci, juste avant le départ pour son match, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc..).
- En tout état de cause, un officiel disponible étant susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment, il est rendu obligatoire pour chaque délégué non déclaré indisponible de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur internet.
- Un délégué ne se rendant pas à une délégation faute d'avoir consulté ses désignations, sera après avoir été entendu sanctionné par la Commission.
- Un délégué qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur internet l'annulation de sa désignation ne pourra prétendre au remboursement de ses frais.
- Un délégué ne peut en aucun cas refuser d'officier dans une quelconque compétition.
- **Les désignations** sont subordonnées à la position géographique du délégué et tributaires des matchs à pourvoir.

Article 27 -- Rapport

- Après chaque délégation, le délégué régional doit obligatoirement faire parvenir son rapport dans les 24 heures.
- En cas de faits importants ou d'incidents graves en informer immédiatement le Président de la Commission.
- La rédaction du ou des rapport(s) de délégation doit respecter les directives de l'instance concernée (FFF ou LFNA).

Article 28 -- Délégation Départementale

- En cas de nécessité, la Commission peut demander à la Commission Départementale concernée de désigner un délégué de District sur certaines compétitions de la LFNA.
Cette désignation ne donne aucune prérogative spéciale à celui qui en bénéficie. Il ne peut notamment pas se réclamer du titre de délégué de Ligue sous prétexte qu'il est appelé à opérer dans une rencontre officielle organisée par la LFNA.

TITRE XI -- Discipline - Sanction - Droits - Suspension

Les sanctions prises à l'égard des délégués régionaux ou des accompagnateurs peuvent être d'ordre disciplinaire ou d'ordre administratif.

Article 29 -- Sanctions disciplinaires

- Les sanctions d'ordre disciplinaire sont prises par l'organisme compétent défini à l'article 4 du Règlement disciplinaire (annexe 2 des règlements généraux).

Article 30 -- Sanctions administratives

- La Commission peut proposer ou infliger une sanction administrative à un délégué pour mauvaise interprétation des règlements, faiblesse manifeste ou comportement incompatible avec les obligations de la fonction.

- Les sanctions administratives ne s'appliquent qu'à la fonction de délégué.
 - ✓ Les sanctions d'ordre administratif pouvant être prises par la Commission :
 - avertissement,
 - non désignation pour une durée maximum d'un mois.
 - ✓ Par le Comité de Direction de LFNA sur proposition de la Commission :
 - non désignation d'une durée supérieure à un mois,
 - déclassement,
 - radiation du corps des délégués.

Article 31 -- Droits de la défense

- Le délégué ne peut être sanctionné qu'après avoir été invité à présenter sa défense ou avoir été entendu.
- En cas de comparution devant une juridiction à quelque niveau que ce soit, le délégué a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix.
- Pour les affaires dont la sanction peut être supérieure à un mois de non-désignation, le délégué est avisé quinze jours au moins avant la date de la réunion de la commission, par lettre recommandée avec accusé de réception (ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception), en l'informant :
 - ✓ qu'il est convoqué à cette séance pour les griefs énoncés dans la convocation,
 - ✓ qu'il peut présenter ses observations écrites ou orales,
 - ✓ qu'il peut être assisté par la personne de son choix,
 - ✓ qu'il peut consulter les pièces du dossier avant la séance,
 - ✓ qu'il peut indiquer 8 jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la convocation à l'audience.

Le Président de la Commission pouvant refuser les demandes qui peuvent présenter un caractère abusif.

Article 32 -- Droit d'appel

- Un délégué a la possibilité de faire appel conformément aux articles 188 et suivants des Règlements Généraux, d'une décision prise à son encontre.

Article 33 -- Suspension

- Toute sanction à l'encontre d'un délégué régional fera l'objet d'une communication à la commission départementale des délégués de son District d'appartenance.
- Un délégué en situation de non désignation ou suspendu par sa Commission Départementale après avoir épuisé les différents degrés de juridiction sportive, ne peut durant sa suspension ou sa période de non désignation opérer pour le compte de la LFNA.
- Un délégué de la Ligue, en situation de non désignation ou suspendu par la Section délégués, ne peut opérer pour le compte de son district d'appartenance.

TITRE XII -- Honorariat - Divers

Article 34 -- Honorariat

- Le délégué ayant officié en Ligue Nouvelle-Aquitaine, peut après en avoir fait la demande expresse, sur proposition de la Commission, se voir attribuer l'honorariat par le Comité de Direction de la LFNA, dans les conditions suivantes : être atteint par l'application des limites d'âge en vigueur ou pouvoir justifier de dix années de présence en tant que délégué régional de Ligue.
- Les cas particuliers qui se présenteront seront étudiés par la Commission.

Article 35 -- Divers

- La Commission est habilitée à juger tous les cas non prévus par le présent règlement intérieur.

Préambule : Dans le cadre de la mission de représentant de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et de conseiller des clubs, la fonction de délégué repose sur les principes suivants :

1 – MISSIONS ET OBJECTIFS

- **Veiller** à l'application du règlement des compétitions,
- **Respecter et appliquer** selon la compétition, les directives de la F.F.F et/ou de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et/ou de la Commission des délégués,
- **Prendre toutes les dispositions** et initiatives permettant le bon déroulement de la rencontre, en dehors des prérogatives dévolues au corps arbitral, tant sur le plan administratif que sportif,
- **Assurer la coordination** entre toutes les composantes de la rencontre,
- **Rendre compte** à la Commission des Délégués de tous les faits, dont il a été le témoin.

2 – ENGAGEMENTS GENERAUX

- **Avoir une licence à la F.F.F.**, valide pour la saison en cours,
- **Respecter les règles de déontologie attachées à la fonction (article 5 du règlement disciplinaire de la F.F.F)**
<< s'interdire de porter des accusations, proférer des propos déplacés, ou allégations mensongères à l'encontre de la F.F.F et/ou de la L.F.A et/ou de la LFNA, >>
- **Se garder de critiquer en public, de quelque manière que ce soit, les instances dirigeantes de la F.F.F, de la LFA, et/ou de la LFNA,**
- **Garder en toutes circonstances son devoir de réserve,**
- **Mettre mes compétences** et mes aptitudes au service du football,
- **Donner une image positive** de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et de la fonction de délégué (par exemple, en portant la tenue du délégué : veste, cravate, badge officiel en support, etc...),
- **Agir avec calme**, courtoisie et psychologie,
- **Faire preuve** de loyauté et d'exemplarité,
- **Etre disponible** et privilégier les missions qui me sont confiées par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine. En dehors de celles-ci, apporter sans réserve mon concours à mon District d'appartenance,
- **Répondre** à toutes convocations qui pourraient m'être adressées tant par la Commission des délégués, que par les différentes autres Commissions et Instances de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine,
- **Communiquer** à la Commission mon planning d'indisponibilités en début de saison ou au plus tard un mois à l'avance (vacances, mission, convenance personnelle), sauf dans le cas d'urgence dûment motivée (maladie, travail,...),
- **Préparer soigneusement** mon déplacement.

3 – ENGAGEMENTS AU NIVEAU DE L'ETHIQUE

- **Respecter** les décisions de la Commission des délégués, y compris celles me concernant directement.
- **Quitter** mes fonctions dans le cas où je ne serais plus en mesure de tenir les engagements de la présente charte.

En signant cette charte, j'adhère sans réserve à son contenu et je prends note de ma nomination (ou ma reconduction) dans la fonction de délégué, pour la saison sportive commençant le 01 juillet de la saison en cours.

Nom : _____ Prénom : _____

Fait à _____ le : _____

Signature : _____